

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1872.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui auto- rise le Gouvernement à concéder ou à construire un chemin de fer de St.-Ghislain vers Erbisœul.

(Voir le N° 139 de la Chambre des Représentants, et le N° 65 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT D'HAMBRAINE, Président; le Duc d'URSEL, le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, WINCQZ, et le Baron DE LABBEVILLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans la séance de la Chambre des Représentants du 21 juillet 1871, à l'occasion de la discussion du Projet de Loi tendant à allouer au Gouvernement un crédit de 22,000,000 de francs pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique, la Députation de Mons déposa une proposition ainsi conçue :

« Le Gouvernement est autorisé à concéder, *par voie d'adjudication publique*, la construction d'un chemin de fer partant de Saint-Ghislain et aboutissant à la ligne de Mons à Bruxelles vers Erbisœul, en passant par Baudour. »

M. le Ministre des Travaux Publics, à cette époque l'honorable M. Wasseige, déclara se rallier à cette proposition à la condition de ne point être lié par le mode de concession, en d'autres termes, il demandait la suppression des mots : *par voie d'adjudication publique*.

M. le Ministre des Travaux Publics actuel a déclaré, au nom du Gouvernement, qu'il maintenait l'amendement de son prédécesseur avec la faculté de concéder de gré à gré ou de faire construire la ligne par l'État.

L'utilité de la ligne proposée, longue d'environ neuf kilomètres seulement, n'est pas contestable, attendu que celle-ci aura pour effet de diminuer de plus de deux lieues le parcours actuel pour les charbons en destination du Brabant, d'Anvers et d'une large zone de la Flandre orientale qui doivent passer par la station de Mons, en faisant le détour considérable de Saint-Ghislain à Jurbise.

Ce raccourcissement procurera donc au destinataire une économie de qua-

rante centimes par tonne ou de quatre francs par waggon pour les expéditions du Borinage qui sont presque toutes comprises dans la quatrième classe du tarif, et ce sans léser l'intérêt du Trésor public; car il importe dès à présent de dégager la gare de Mons qui peut à peine suffire aux énormes transports de grosses marchandises qui y affluent.

Outre ce premier avantage, elle aura aussi pour objet de réparer une profonde injustice commise à l'égard d'une des communes les plus importantes de l'arrondissement de Mons, celle de Baudour, qui a plus de 3,300 habitants, qui possède plusieurs grands établissements industriels, en la reliant immédiatement au grand réseau national, bienfait qu'elle attend depuis plus de quinze années par suite de la non exécution du chemin de fer direct de St-Ghislain à Ath, concédé à la Société Hainaut-Flandre.

Votre Commission se joint à la Section centrale de la Chambre des Représentants pour appeler la sérieuse attention de M. le Ministre des Travaux Publics sur l'utilité qu'il y a, sous tous les points de vue, à arrêter le tracé de manière à le rapprocher le plus possible de l'aggloméré de cette populeuse commune; elle fait remarquer que, d'après les règles admises en matière d'exploitation, dès l'instant où il y a 2,500 mètres, on compte une lieue ainsi :

2,500 mètres font une lieue;

7,500 mètres font deux lieues;

10,449 mètres ne font également que deux lieues.

En appliquant cette règle au raccourcissement de Saint-Ghislain à Jurbise par Baudour et Erbisœul, voici la conséquence :

La distance de Saint-Ghislain à Jurbise par Mons
est d'environ 20,700 mètres;
ce qui fait quatre lieues.

En raccourcissant de 9,000 id.

Il reste. . . 11,800 ou deux lieues.

Si l'on fait un tracé n'ayant qu'un raccourcissement de 8,500 mètres pour mieux le rapprocher de la partie centrale de Baudour, cela n'augmenterait en rien les péages, la réduction restant de deux lieues.

Après ces explications, votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants dans la séance du 4 de ce mois.

Le Président,

Baron DE WOELMONT D'HAMBRAINE

Le Rapporteur,

Baron J. DE LABBEVILLE.